



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2016-07006

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2016

Sommaire

Préfecture

37-2016-07-08-004 - Arrêté organisant la suppléance de M. le préfet d'Indre-et-Loire (1 page)

Page 3

Préfecture

37-2016-07-08-004

Arrêté organisant la suppléance de M. le préfet
d'Indre-et-Loire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DU PREFET

ARRÊTÉ organisant la suppléance de Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier dans l'ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 7 août 2015 portant nomination de M. PIERRE CHAULEUR en qualité de sous-préfet de Loches,

Considérant les absences simultanées de Monsieur le préfet et de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Loches, est chargé d'assurer la suppléance de Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire le lundi 11 juillet 2016 de 8 heures à 20 heures.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et le sous-préfet de l'arrondissement de Loches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 8 juillet 2016

Signé : Louis LE FRANC